



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDECHE

Préfecture  
Secrétariat général  
Direction des libertés publiques  
de la légalité et des collectivités locales  
Pôle immigration/intégration

Privas, le

10 MAI 2012

Dossier suivi par Michèle Duval  
Tél : 04.75.66.50.61  
Fax : 04.75.66.50.91  
[pref-etrangers@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-etrangers@ardeche.gouv.fr)

Le Préfet de l'Ardèche,

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
de l'Ardèche  
En communication à :  
Monsieur le sous Préfet de Tournon sur  
Rhône  
Monsieur le sous Préfet de Largentière

Objet : Remise du livret de nationalité  
PJ : Modèle de document provisoire d'identité

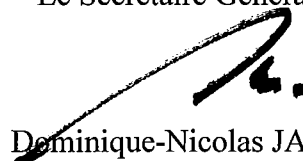
Afin d'améliorer le service rendu aux usagers et notamment de réduire les délais d'obtention de la naturalisation par mariage et par décret, les modalités de remise des livrets de nationalité ont été modifiées.

Jusqu'à présent, ces livrets étaient remis pendant les cérémonies en préfecture et sous-préfectures. Il est désormais prévu que les nouveaux français puissent obtenir leur carte nationale d'identité, ou leur passeport, avant la cérémonie.

En conséquence, les pièces d'état civil sont délivrées en préfecture et sans délai aux nouveaux français en échange de leur titre de séjour. A cette occasion, il leur est remis un document provisoire d'identité avec photographie qu'ils doivent impérativement restituer en mairie dès la délivrance de la carte nationale d'identité ou du passeport.

Je vous remercie de renvoyer ces documents provisoires d'identité au pôle immigration/intégration qui reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,



Dominique-Nicolas JANE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ARDECHE

des. edité par PRENAT

(modèle type de cette application nationale)

PRIVAS, 09/05/2012

Préfecture

Secrétariat général

Direction des libertés publiques, de la légalité et des  
collectivités locales

Pôle immigration/intégration

Photo

Monsieur

~~XXXXXXXXXX~~

Né le ~~04/09/1970~~ à ~~Casablanca~~ (~~Marrakech~~)

a été naturalisé par décret n° 041 du 07/09/2011

paru au journal Officiel du 09/09/2011.

Son titre de séjour n° 2603011629 lui a été retiré le 09/05/2012

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Administratif,

Michèle DUVAL

*N.B. : ce document devra être retiré à l'intéressé au moment de la délivrance de la Carte nationale d'Identité ou du Passeport Français.*